MERS REGIONALES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Programme pour les Mers Régionales en Amérique Latine et dans la région des Caraïbes

PNUE : rapports et études des mers régionales n° 22 rév 2

PNUE 1985

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 - 9
REGION DES CARAIBES	10 - 22
REGION DU PACIFIQUE DU SUD-EST	23 - 35
REGION DE L'ATLANTIQUE DU SUD-OUEST	36 - 39
COOPERATION INTERREGIONALE	40 - 46

Annexe I : Etats participant aux Plans d'action pour les Caraïbes et pour le Pacifique du Sud-Est et Etats devant participer au plan d'action proposé pour l'Atlantique du Sud-Ouest

Annexe II : Organes nationaux de liaison du PNUE pour les Plans d'action pour les Caraïbes, le Pacifique du Sud-Est et l'Atlantique du Sud-Ouest

Annexe III : Etat des projects exécutés en 1984 dans le cadre du Plan d'action pour le Programme d'environnement des Caraïbes

REFERENCES 1/

1/ Les numéros qui figurent entre parenthèses dans le corps du texte renvoient aux références dont la liste apparaît à la fin du document.

INTRODUCTION

1. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm 1972) a notamment adopté le principe selon lequel "le milieu marin et tous les organismes vivants qu'il comporte ont une importance vitale pour l'humanité" et a reconnu qu'une gestion appropriée est nécessaire et que les mesures visant à prévenir la pollution des mers et à lutter contre cette pollution doivent être considérées comme un élement essentiel de cette gestion". En outre, la Conférence a recommandé que les gouvernements s'emploient sans tarder à prendre "des mesures efficaces, au niveau national, pour contrôler toutes les sources importantes de pollution des mers, y compris les sources terrestres, se concertent et coordonnent leur action sur le plan régional et, le cas échéant, sur le plan international" (1).

2. A ses réunions ultérieures, le Conseil d'administration du PNUE a entériné, à plusieurs reprises, l'approche régionale de la lutte contre la pollution des mers et a demandé, que soient mis au point des programmes globaux d'environnement pour les mers regionales là où il n'en existait pas encore. En conséquence, le Programme du PNUE pour les mers régionales a été lancé en 1974.

3. En décembre 1984, le PNUE a décidé de rassembler la coordination de toutes ses activités relatives aux océans en un seul service administratif de manière à parvenir à une approche plus complète et plus représentative de la protection et de la gestion du milieu marin et côtier. C'est ainsi que la désignation du Centre d'activités du programme pour les mers régionales a été changée en Centre d'activités du programme pour les océans et les zones côtières (OCA/PAC), ce qui reflète les modifications apportées à ses responsabilités, qui comprennent trois sous-programmes : (a) le milieu marin dans son ensemble, (b) les ressources vivantes de la mer et (c) le programme des mers régionales.

4. Le Programme pour les mers régionales porte actuellement sur onze régions et plus de 120 Etats côtiers y participent (2, 3). Il a été conçu comme un programme d'action fondé sur une approche générale et transsectorielle, des zones marines et côtières et des problèmes d'environnement, qui concerne non seulement les conséquence de la dégradation de l'environnement mais aussi ses causes. Chaque plan d'action régional est adapté aux besoins de la région concernée. Tous les plans d'actions régionaux comportent des éléments d'évaluation et de gestion de l'environnement. Les décisions en matière de gestion doivent en principe se fonder sur une évaluation de la situation de l'environnement, afin de déterminer la nature des mesures les plus propres à remédier à la situation ou à en éviter la dégradation. L'élément évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement porte le nom de code "Plan Vigie", et l'un de ses éléments est le système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) qui est un système d'activités internationales coordonnées pour le rassemblement et l'évaluation des données, dont la comparabilité doit être assurée pour servir de base à une évaluation à l'échelle mondiale (4). Les données obtenues grâce aux activités régionales de surveillance et de recherche menées dans le cadre des plans d'action régionaux contribuent au GEMS. Les plans d'action régionaux favorisent le développement parallèle des accords juridiques régionaux et des activités entreprises au titre du programme conformément aux plans d'action.

5. La stratégie globale définie par le Conseil d'administration du PNUE (5) est la suivante :

- promouvoir des conventions, directives et mesures internationales et régionales pour la lutte contre la pollution des mers et la protection et la gestion des ressources marines;

évaluer l'état, les sources et les tendances de la pollution marine et son incidence sur la santé humaine et les écosystèmes, les ressources et les aménagements marins;

- coordonner les activités de gestion de l'environnement en matière de protection, de mise en valeur et d'exploitation des ressources des régions marines et côtières;

- soutenir les efforts d'éducation et de formation destinés à accroître la participation des pays en développement à la protection, à la mise en valeur et à la gestion des ressources des zones marines et côtières.

6. Comme chaque plan d'action régional est destiné à servir les intérêts des Etats de la région, les gouvernements sont associés d'emblée à son élaboration. Une fois accepté, le plan est mis en oeuvre sous la supervision générale des gouvernements intéressés, par des institutions nationales désignées par leur gouvernement.

7. Bien que le Programme pour les mers régionales soit surtout mis en oeuvre par des institutions désignées par les gouvernements, certains organes spécialisés des Nations Unies et des organisations internationales et régionales compétentes participent à sa formulation et peuvent aider ces institutions nationales. Le PNUE remplit une fonction de coordination d'ensemble pour la mise au point et l'exécution des plans d'action régionaux, même si, dans certains cas, son intervention prend fin avec la phase initiale des activités (6). Dans un premier temps, les programmes régionaux sont financés par le PNUE et d'autres organisations internationales et régionales (7). La contribution financière totale du PNUE à l'établissement et à l'exécution des trois plans d'action décrits dans le présent document, y compris les engagements pour 1984, a été de plus de 5,000,000 dollars. Cependant, à mesure que les programmes progressent, les gouvernements des régions intéressés sont censés prendre en charge une part croissante de leur financement, par l'intermédiaire de fonds régionaux d'affectation spéciale ou d'autres mécanismes appropriés. D'autres institutions des Nations Unies continuent d'offrir une aide complémentaire, par exemple sous forme d'assistance technique, de consultations de spécialistes, de formation et d'appui technique. Elles sont encouragées à fournir cette aide dans le cadre de leurs programmes ordinaires et à la financer par leurs propres moyens.

8. Depuis le lancement du programme pour les mers régionales en 1974, des plans d'action ont été adoptés pour la Méditerranée, la région du Koweït, les Caraïbes, l'Afrique de l'Ouest et du Centre, l'Asie de l'Est, le Pacifique du Sud-Est, le Pacifique du Sud, la mer rouge et le Golfe d'Aden tandis que d'autres sont en préparation pour l'Afrique de l'Est et l'Asie du sud. Par ailleurs, on examine la possibilité d'élaborer un plan d'action pour l'Atlantic Sud-Ouest. Le PNUE a été désigné comme secrétariat (coordonnateur) de quatre des plans d'action qui ont été adoptés et des accords juridiques liés à ces plans, et il a été chargé de gérer les fonds régionaux d'affectation spéciale s'y rapportant (2).

9. L'état d'avancement des trois plans d'action régionaux pour l'Amérique latine et la région des Caraïbes est brièvement indiqué dans le présent document.

Figure 1 : Geographic coverage of UNEP Regional Seas Programme

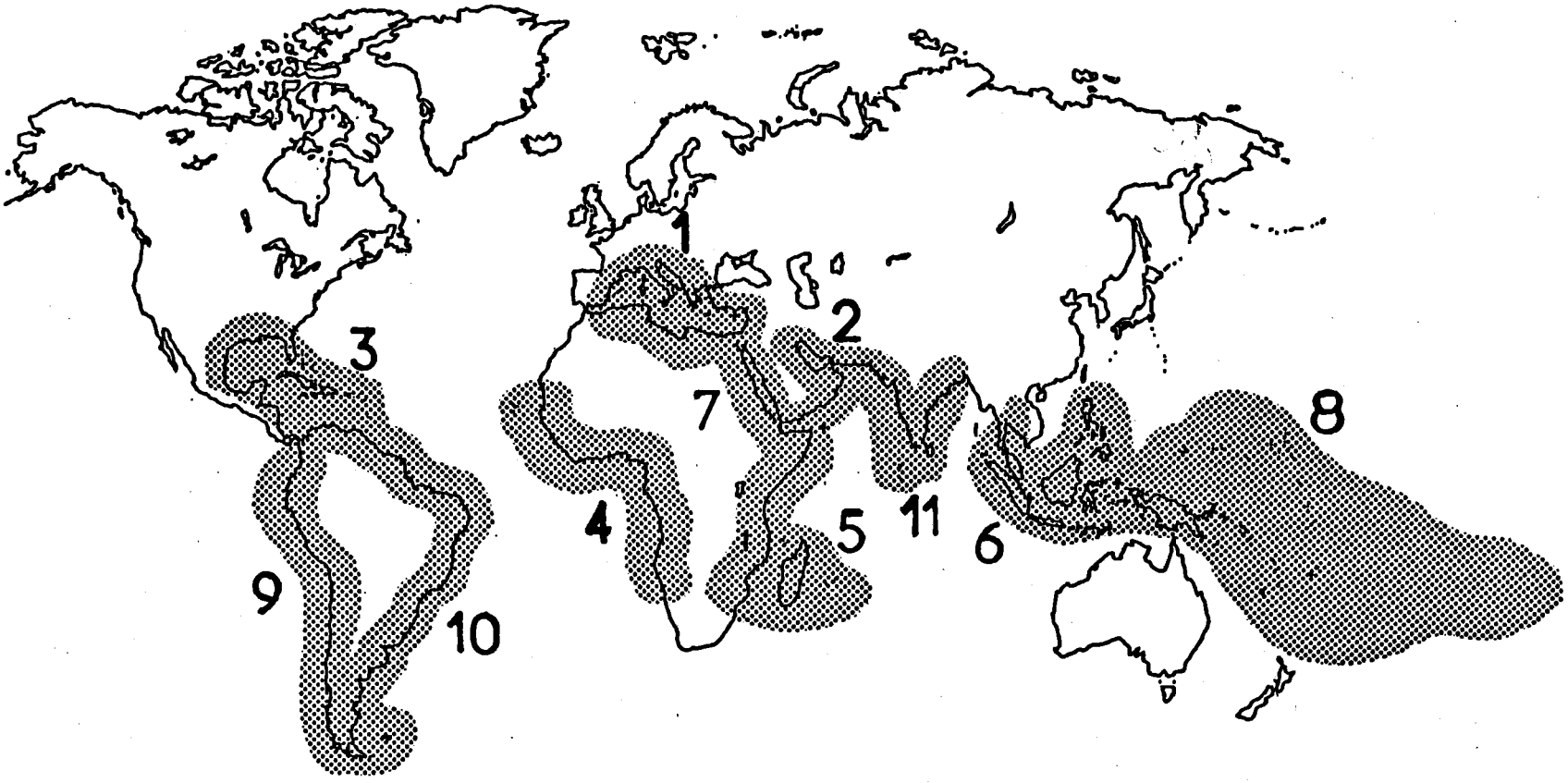

1. Mediterranean Region
2. Kuwait Action Plan Region
3. Caribbean Region
4. West and Central African Region
5. East African Region
6. East Asian Region
7. Red Sea and Gulf of Aden Region
8. South Pacific Region
9. South-East Pacific Region
10. South-West Atlantic Region
11. South Asian Seas Region

REGION DES CARAIBES

10. En 1976, plusieurs Etats de la région des Caraïbes ont demandé au PNUE de les aider à évaluer la situation de l'environnement et à mettre au point des directives qui feraient intervenir des critères écologiques dans le processus de développement de la région. A la suite de cette demande, la CEPAL et le PNUE ont lancé en 1977 un projet commun en vue de mettre au point un plan d'action pour la gestion de l'environnement dans la région des Caraïbes.

11. Ce plan d'action a été élaboré avec les gouvernements de la région et, pour les questions de fond, avec l'aide des institutions des Nations Unies et d'autres organismes internationaux et régionaux. Le Département des affaires économiques et sociales internationales de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) ont participé aux activités préparatoires qui ont mené à l'élaboration du Plan d'action, en organisant des ateliers chargés d'évaluer les problèmes de la pollution des mers dans les eaux des Caraïbes et les eaux adjacentes (8,9) en déterminant quelles étaient les institutions des Caraïbes qui s'occupaient d'activités concernant le milieu marin (10); elles ont aussi participé à des analyses sectorielles pour évaluer le rapport entre l'environnement et le développement sur divers plans: production et consommation d'énergie, agriculture et pêche, santé humaine, établissements humains, mise en valeur des régions côtières, désastres naturels ainsi qu'à une analyse des problèmes de pollution marine et d'autres questions intéressant la région des Caraïbes (11-21).

12. Les conclusions et recommandations auxquelles ont abouti ces analyses sectorielles ont fait l'objet d'un examen et d'une synthèse par un groupe d'experts de haut niveau de la région (22) qui, en collaboration avec le PNUE et la CEPAL, a rédigé un avant-projet de plan d'action. Cet avant-projet, qui est axé sur la mise en oeuvre de méthodes rationnelles de gestion de l'environnement, a ensuite été analysé et révisé par deux réunions d'experts désignés par les gouvernements, (Caracas 28 janvier-1er février 1980 et Managua 23-27 février 1981) (23, 24) et adopté officiellement par une réunion intergouvernementale tenue à Montego Bay (Jamaïque) le 8 avril 1981 (25). Cette réunion a créé un fonds d'affectation spéciale pour appuyer les activités prévues dans le cadre du plan d'action, en a confié la gestion au PNUE, a désigné le PNUE comme secrétariat chargé de coordonner ce plan d'action et a invité les parties intéressées à conclure des instruments juridiques régionaux pour lui donner un cadre juridique. La Réunion a également créé un Comité de surveillance composé de neuf Etats de la région pour conseiller le secrétariat en ce qui concerne l'exécution du plan d'action entre les réunions intergouvernementales.

13. Deux réunions d'experts juridiques ont été convoquées par le PNUE, en coopération avec l'Organisation maritime internationale (New York, décembre 1981 et juillet 1982) pour examiner un projet de convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes ainsi qu'un projet de protocole concernant la coopération contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes. Les experts ont examiné et revu les projets de convention et de protocole (26, 27) et recommandé de les soumettre à une Conférence de plénipotentiaires pour adoption.

14. La Conférence de plénipotentiaires s'est tenue à Carthagène (Colombie) du 21 au 24 mars 1983. Elle a abouti à l'adoption et à la signature, par treize Etats et territoires participant au plan d'action ainsi que par la Communauté économique européenne, de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. Treize Etats et territoires ont également signé un Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes. Avant de cesser d'être ouverts à la signature (23 mars 1984), la Convention et le Protocole ont été signés par deux autres Etats. Le 13 avril 1984, le Gouvernement Hollandais a déposé les instruments de ratification de la Convention et du Protocole y relatif à Bogota. Les gouvernements de St. Lucia et des Etats Unies d'Amérique ont fait de même respectivement le 30 octobre. La Convention entrera en vigueur dès que neuf Etats l'auront ratifiée.

15. Dans la phase préparatoire à la réunion de Montego Bay (25) les grandes lignes de 66 projets de coopération ont été préparées de concert avec des gouvernements de la région et en coopération avec le Département des affaires économiques sociales internationales de l'ONU, l'ONUDI, la FAO, l'UNESCO, la COI de l'UNESCO, l'OMS/OPS, l'OMI, le Bureau du Coordonnateur de l'UNDRO, l'UICN et la Caribbean Conservation Association (CCA) (28). Les représentants des gouvernements réunis à Montego Bay ont, sur la base de ces projets, établi les priorités des programmes dont ils ont confié l'exécution au PNUE.

16. A la première réunion du Comité de surveillance (Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York, décembre 1981) les priorités ont été modifiées compte tenu des ressources financières disponibles et le budget a été approuvé pour les projets devant être entrepris en 1982 (29).

17. Compte tenu des décisions prises par le Comité de surveillance et en collaboration avec la CCA, l'Organisation maritime internationale, le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'OPS, des projets portant sur l'éducation en matière d'environnement, les plans en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures et l'hygiène du milieu, ont été établis et sont actuellement en cours d'exécution. En outre, le Gouvernement mexicain, en coopération avec le PNUE, a organisé dans le cadre du plan d'action pour la région des Caraïbes des journées d'études sur l'incidence que peut avoir sur l'environnement de développement industriel le long des côtes (Coatzacoalcos, Mexique, août 1982).

18. Hors de sa deuxième Réunion (Carthagène, Colombie, 18-19 mars 1983) le Comité de surveillance a examiné la situation financière du Fonds d'affectation spéciale, qui n'etait pas encore opérationnel et élaboré le mandat de l'Unité de coordination régionale (UCR) et du Comité de surveillance. Il a décidé en outre de conserver, en y ajoutant quelques rubriques, les priorités qui avaient été établies à Montego Bay et remises à jour à la première Réunion.

19. La deuxième Réunion intergouvernementale (Carthagène, 24-26 mars 1983) a adopté les recommandations de la deuxième Réunion du Comité de surveillance et élu membres du Comité de surveillance pour la période 1983-1985 les Etats suivants: Antilles néerlandaises, Colombie, Cuba, France, Grenade, Mexique, Panama, Sainte-Lucie et Venezuela.

20. La troisième Réunion du Comité de surveillance s'est tenue à La Havane, Cuba (8-10 novembre 1983). Elle a examiné le programme de travail pour les deux années à venir et, compte tenu des priorités établies antérieurment (voir paragraphe 15), a affecté un montant de 636 000 dollars des Etats-Unis, à prélever sur le Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes, à l'exécution de onze projets en 1984

(UNEP/IG.46/6). Les organisations et gouvernements ci-après sont chargés de l'exécution de ces projets : l'OMI (deux projets concernant les plans d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures), l'OPS et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (développement du projet concernant l'hygiène du milieu), la CCA (poursuite du projet concernant l'éducation en matière d'environnement et la sensibilisation des populations), l'UICN et le Mexique (projet sur la formation en matière d'environnement), le Mexique (projet sur les méthodes d'évaluation d'impact sur l'environnement), COI/IOCARIBE (recherche et surveillance de la population par les hydrocarbures dans le milieu marin) et Cuba (projet pilote de recherche et de contrôle de la pollution marine dans la baie de la Havane). Neuf des dix projets sont en cours d'exécution. On trouvera à l'annexe III un résumé des activités entreprises au titre de chacun des projets.

21. La troisième réunion du Comité de surveillance a aussi décidé d'ajourner la mise en place de l'Unité de coordination régionale (UCR), le Fonds d'affectation spéciale étant encore insuffisant pour financer les dépenses y relatives.

22. La quatrième réunion du Comité de surveillance doit se tenir à Cancun, du 21 au 23 avril 1985, et la troisième réunion intergouvernementale doit se tenir au même endroit du 24 au 26 avril 1985.

PACIFIQUE DU SUD-EST

23. En 1977, la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) a prié le PNUE de l'aider à établir un plan d'action régional pour le Pacifique du Sud-Est. A titre de première mesure, la Commission permanente du Pacifique du Sud-Est, avec le concours de la COI de l'UNESCO, de la FAO et du PNUE, a convoqué une réunion internationale (Santiago, novembre 1978), pour examiner les principaux problèmes d'environnement créés par la pollution marine dans la région. Des directives en vue d'une convention sur la protection du milieu marin contre la pollution dans le Pacifique du Sud-Est, et un avant-projet de plan d'action pour l'étude et la surveillance de la pollution ont été elaborés, ainsi qu'un projet d'accord sur la coopération régionale pour appliquer des mesures d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles. Des plans ont également été elaborés pour mettre en place un mécanisme chargé de coordonner les activités régionales proposées (30).

24. Depuis cette réunion, la Commission permanente du Pacifique Sud, en association avec le PNUE et en coopération avec l'OMI et la FAO, a entrepris de procéder à une évaluation de la pollution marine dans la région et de déterminer les principales sources de pollutants (31, 32). Dans le cadre du plan d'action régional envisagé, un séminaire et un cours de formation sur la prévention et la réduction de la pollution marine par les hydrocarbures ont en lieu à Viña del Mar (Chili) en avril 1981 (33), et un séminaire sur les aspects juridiques des conventions internationales en vigeur a été organisé à Bogota (Colombie) en mai 1981 par la CPPS et le PNUE (34).

25. Une réunion mixte d'experts CPPS/PNUE, organisée à Lima en septembre 1981, a examiné et révisé le plan d'action pour la protection du milieu marin dans le Pacifique du Sud-Est, le projet de convention régionale, le projet d'accord relatif à la coopération pour la lutte contre la pollution en cas de situation critique, un plan relatif à la création d'un fonds régional d'affectation spéciale, et un plan d'exécution portant sur la période triennale 1982-1984.

26. Une conférence de plénipotentiaires réunie à la fin de 1981 à Lima a adopté le plan d'action, la Convention régionale pour la protection du milieu marin et des zones côtières du Pacifique du Sud-Est et l'Accord relatif à la coopération pour la lutte contre la pollution en cas de situation critique, et a approuvé les dispositions concernant le financement des activités prévues dans le plan d'action. Un fonds d'affectation spéciale a été créé à cet effet et la CPPS a été désignée comme secrétariat du plan d'action et de la Convention et chargée de la gestion du fonds d'affectation spéciale. Un groupe consultatif a été établi pour aider la CPPS (qui fait fonction d'Unité régionale de coordination pour le plan d'action) à mettre ledit plan en oeuvre. Ce plan est placé sous l'autorité de la Conférence annuelle de la CPPS. Le PNUE et d'autres organisations internationales et régionales ont été invitées à apporter leur appui constant à l'exécution du Plan d'action (36).

27. Depuis l'adoption du plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est, la CPPS, avec le soutien et l'aide du PNUE et d'autres organisations internationales compétentes, a entrepris les activités ci-après :

a) mise au point d'un plan d'urgence pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures;

b) élaboration d'un programme pour surveiller la pollution du milieu marin par les hydrocarbures, les déchets domestiques, les rejets industriels et agricoles, et pour lutter contre cette pollution;

c) élaboration d'un programme d'études écologique pour évaluer les effets des principaux pollutants sur les écosystèms marins et côtiers.

28. Un atelier composé d'experts techniques et juridiques (Quito, septembre 1982) a examiné et révisé un protocole pour lutter contre la pollution marine d'origine tellurique (37) préparé par la CPPS en coopération avec le PNUE.

29. Les protocoles et programmes cités aux paragraphes 27 et 28 ont été soumis pour adoption à la première réunion intergouvernementale sur le Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est (Quito, juillet 1983) qui s'est tenue au niveau des plénipotentiaires. Les protocoles et documents ci-après ont été adoptés à la réunion :

(a) Protocole relatif à la protection du Pacifique du Sud-Est contre la pollution d'origine tellurique;

(b) Protocole complémentaire à l'Accord sur la coopération régionale dans la lutte contre la pollution du Pacifique du Sud-Est par les hydrocarbures et autres substances nocives en cas de situation critique;

(c) Plan régional d'intervention d'urgence en cas de situation critique dûe à la pollution par les hydrocarbures dans le Pacifique du Sud-Est;

(d) Programme pilote régional en vue de suivre, d'étudier et de combattre la pollution par les hydrocarbures dans le Pacifique du Sud-Est;

(e) Programme pilote régional en vue de suivre les effets de la pollution sur le milieu marin dans des zones choisies de Colombie, du Chili, de l'Equateur, de Panama et du Pérou; et

(f) Programme pilote régional en vue de surveiller la pollution des mers d'origine domestique, agricole, industrielle et minière dans les écosystèmes sensibles du Pacifique du Sud-Est.

30. La CPPS et le PNUE, en coopération avec la COI, ont établi en 1984 un programme technique (CONPACSE - Phase I) en vue de mettre en oeuvre les programmes pilotes régionaux adoptés en 1983 lors de la première réunion intergouvernementale sur le Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est, comme il est indiqué au paragraphe 29. La phase I du programme CONPACSE comprend trois programmes prioritaires :

(a) Programme en vue d'étudier, de surveiller et de combattre la pollution des mers par les hydrocarbures dans le Pacifique du Sud-Est;

(b) Programme en vue de définir et de surveiller la pollution des mers d'origine domestique, agricole, industrielle et minière dans les écosystèmes sensibles du Pacifique du Sud-Est, en cas de situation critique;

(c) Plan régional d'intervention d'urgence en cas de situation critique pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures dans le Pacifique du Sud-Est.

31. Un réseau régional groupant 39 institutions a été crée pour mettre à exécution la phase I du programmes CONPACSE. En décembre 1984, 15 de ces institutions avaient commencé à participer activement à ce programme. La COI fournit des directives techniques pour le programme de surveillance de la pollution des mers par les hydrocarbures (voir paragraphe 30 (a)).

32. La Convention régionale pour la protection du milieu marin et des zones côtières du Pacifique du Sud-Est (voir paragraphe 26) invite les parties contractantes (Article 8), dans le cadre de leur politique de gestion de l'environnement, à élaborer des directives techniques et des évaluations d'impact sur l'environnement pour faciliter la planification de leurs projets de développement et réduire au minimium les conséquences néfastes de ceux-ci dans le domaine d'application de la Convention. En conséquence, le PNUE et la CPPS ont organisé conjointement avec la CEPALC et le PNUD, dans le cadre du plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est, deux ateliers traitant de la question. Le premier de ces ateliers qui s'est tenu à Santiago (Chili) du 20 au 24 novembre 1983 a passé en revue et examiné les diverses méthodes applicables aux évaluations d'impact sur l'environnement. Le deuxième atelier qui a été organisé à Concepcion (Chili) du 10 au 14 décembre 1984 a procédé à l'évaluation de l'impact sur l'environnement que peut avoir un fleuve pollué sur le milieu marin (fleuve Bio-Bio/Golf d'Arauco sur la côte chilienne).

33. L'OMI organise en collaboration avec le PNUE et la CPPS un stage sur la lutte contre les déversements d'hydrocarbures ainsi qu'un atelier sur le plan régional d'intervention d'urgence pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures dans le Pacifique du Sud-Est, qui doivent se tenir à Panama en mars 1985.

34. Les états qui participent au Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est ont annoncé lors de la réunion intergouvernementale de Quito des contributions d'un montant de 525 000 dollars des Etats-Unis au Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique du Sud-Est pour la période 1983 - 1985. L'exécution des programmes mentionnés au paragraphe 30 devrait être rendue possible grâce aux ressources du Fonds d'affectation spéciale et à l'appui constant du PNUE. Au 1er février 1985, les contributions au Fonds d'affectation spéciale n'atteignaient que 35,800 dollars des Etats-Unis.

35. Si la CPPS joue le rôle central dans la coordination du plan d'action, le PNUE lui restera associé et l'aidera à coopérer avec le système des Nations Unies pour mettre à l'exécution des programmes qui permettront d'atteindre les objectifs définis par les gouvernements des pays de la région.

ATLANTIQUE DU SUD-OUEST

36. Le Conseil d'administration du PNUE a demandé, en 1980, d'élaborer un plan d'action régional pour l'Atlantique du Sud-Ouest (38).

37. La COI a tenu en novembre 1980, à Montevideo, une réunion de travail internationale sur les problèmes de pollution marine dans la région (39).

38. Depuis le début de 1981, le PNUE a procédé à des consultations pour savoir si les Etats de la région s'intéresseraient à l'élaboration d'un plan d'action régional. Plus précisément, le PNUE a proposé d'envoyer une mission interinstitutions dans la région pour recueillir les informations de base nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action régional préliminaire.

39. Pour soutenir la mise en oeuvre du Plan d'action le PNUE a aidé les experts de la région à participer à un Colloque international sur l'utilisation des écosystèmes côtièrs (Rio Grande, novembre 1982).

COOPERATION INTERREGIONALE

40. Les trois plans d'action régionaux décrits dans les paragraphes précédents bénéficient de l'aide du PNUE dans le cadre du Programme pour les mers régionales. L'aide apportée par le PNUE est canalisée par le Centre d'activité du Programme pour les mers régionales (RS/PAC), qui assure l'application harmonieuse des Plans, l'échange d'informations, la collecte de données comparables à l'echelon mondial et la coopération interrégionale dans le cadre du Programme pour les mers régionales.

41. L'harmonisation générale des plans d'action est assurée grâce à des réunions périodiques interorganismes sur les mers régionales. La troisième réunion interorganismes sur les mers régionales s'est tenue à Genève en septembre 1981. Les directives et principes à suivre pour l'élaboration et la mise en application des plans d'action détaillés pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières des mers régionales y ont été arrêtés (40).

42. En janvier 1981, à Nairobi, une réunion d'experts gouvernementaux, organisée par le PNUE en coopération avec les organisations internationales et intergouvernementales compétentes, a passé en revue les réalisations et les projets d'extension du Programme pour les mers régionales et autres programmes comparables relevant d'autres organismes (2). Les experts ont reconnu que les programmes régionaux offrent un moyen efficace de protéger et de mettre en valeur l'environnement marin, y compris les zones côtières et constituent un fondement solide à l'action mondiale. Ils ont également adopté une série de recommandations, ulterieurement entérinées par le Conseil d'administration du PNUE, sur l'orientation future du Programme pour les mers régionales, et souligné le rôle du PNUE, qui sert de cadre à la coordination et à la coopération interrégionales (41).

43. Un des plans d'action régionaux examinés dans le présent document (Pacifique du Sud-Est) donnera lieu à un colloque interrégional sur la coopération régionale pour la protection de l'environnement dans le Pacifique. Ce colloque, également organisé sous les auspices du PNUE dans le cadre du quinzième Congrès scientifique pour le Pacifique (Dunedin, Nouvelle-Zélande, février 1983) examinera les problèmes d'environnement relevant des plans d'action régionaux pour le Pacifique du Sud-Est, le Pacifique du Sud-Ouest et l'Asie de l'Est, et étudiera la possibilité de renforcer la coopération interrégionale entre ces plans d'action.

44. Un des éléments fondamentaux des plans d'action parrainés par le PNUE dans le cadre du Programme pour les mers régionales est l'évaluation de l'état de la pollution marine, des sources et des tendances de cette pollution et de son incidence sur la santé humaine, les écosystèmes, les ressources et les agréments marins. Pour aider tous ceux qui participent à cette activité et veiller à ce que les données recueillies au cours de cette évaluation soient comparables à l'échelon mondial et contribuent ainsi au GEMS, toute une série de méthodes de référence et de directives ont été mises au point pour les études sur la pollution marine, et les gouvernements qui participent au Programme pour les mers régionales ont été invités à les adopter. Les méthodes et directives ont été élaborées en coopération avec les institutions spécialisées compétentes des Nations Unies et testées par plusieurs experts spécialistes des domaines dont relèvent les méthodes décrites.

45. La qualité des données recueillies lors des évaluations prévues dans les plans d'action est controlée par un étalonnage comparatif des méthodes d'échantillonage et d'analyse et l'envoi des échantillons et normes de référence. Plusieurs organisations intergouvernementales participent à l'organisation de cet étalonnage comparatif avec le Laboratoire de l'Agence internationale de l'énergie atomique de Monaco, l'OMS, la COI, la FAO et l'UNESCO, le PNUE assurant la coordination.

46. La consultation interrégionale d'experts sur les moyens de contrôler la qualité sanitaire des eaux côtières dans les parcs de conchyliculture et les aires de plaisance (novembre 1982), organisée par l'OMS en coopération avec le PNUE (41), est un exemple type de l'application pratique de l'harmonisation interrégionale des méthodes de référence pour les études sur la pollution marine (voir paragraphe 37). Des consultations interrégionales similaires sur diverses questions méthodologiques sont prévues dans l'avenir.

Annexe I

1. Etats participant au Plan d'action pour les Caraïbes

Antilles néerlandaises, Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, Etats-Unis d'Amérique, France, Grenade, Guatemala, Guyane, Haiti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni, Saint Christophe et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et Grenadines, Suriname, Trinité et Tobago, Venezuela.

2. Etats participant au Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est

Chili, Colombie, Equateur, Panama, Pérou.

3. Etats devant participer au Plan d'action proposé pour l'Atlantique du Sud-Ouest

Argentine, Brésil, Uruguay.

Annexe II

1. Organes nationaux de liaison du PNUE pour le Plan d'action pour les Caraïbes

ANTILLES NEERLANDAISES

His Excellency
The Minister for Public Health
Fort Amsterdam
Curacao
Netherlands Antilles

ANTIGUA-ET-BARBUDA

His Excellency
Minister of Economic Development, Tourism and Energy
Ministry of Economic Development, Tourism and Energy
Queen Elizabeth Highway
St. Johns
Antigua

BAHAMAS

Director
Department of Environmental Health
Ministry of Health and National Insurance
P.O. Box N-3729
Nassau
Bahamas

BARBADE

His Excellency
The Permanent Secretary
Ministry of External Affairs
Bridgetown
Barbados

COLOMBIE

Gerente General
Instituto Nacional de los Recursos Naturales Renovables y del Ambiente (INDERENA)
Bogota
Colombia

COSTA RICA

Director Ejecutivo
Sistema Nacional de Proteccion y Mejoramiento del Ambiente (SINAPROMA)
San José
Costa Rica

CUBA

Excelentisimo Senor
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
La Habana
Cuba

DOMINIQUE

Her Excellency
The Prime Minister and Minister for External Affairs
Government Headquarters
Roseau
Dominica

BELIZE

The Permanent Secretary
Ministry of Health, Housing and Co-operatives
Belmopan
Belize

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Deputy Assistant Secretary for Environment, Health and Natural Resources
Bureau of Oceans and International Environment and Scientific Affairs
Department of State
Washington D.C. 20520
U.S.A.

FRANCE

S.E.M. le Ministre des Relations Extérieures
Ministère des Relations Extérieures
Direction des Affaires Economiques et Financières (Affaires générales)
37 Quai d'Orsay
75700 Paris
France

HONDURAS

Director
Unidad del Medio Ambiente de la Direccion de Planificacion Agricola de la Secretaria Tecnica del Consejo Superior de Planificacion Economica
Sucursal Banco Atlantida
Comayaguela, D.C., Tegucigalpa
Honduras

GRENADE

His Excellency
The Prime Minister and Minister for External Affairs
Ministry of External Affairs
St. George's
Grenada

JAMAIQUE

Principal Director
Natural Resources Conservation Department
Ministry of Mining and Energy
2 St. Lucia Avenue
P.O. Box 495
Kingston
Jamaica

GUATEMALA

Excelentisimo Senor
Ministro de Gobernacion, Presidente de la Comision Ministerial Encargada de la Conservacion y Mejoramiento del Medio Humano
Cd. de Guatemala
Republica de Guatemala

MEXIQUE

Señora Subsecretaria de Ecologia
Desarrollo Urbano y Ecologia
Rio Elba No. 20
Mexico D.F.
Mexico

GUYANE

His Excellency
The Minister of Environment and Water Supply
Ministry of Environment and Water Supply
Haldfield St. and Old College Road
Wort-man-ville
Georgetown
Guyana

NICARAGUA

Excelentisimo Senor
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Managua
Nicaragua

HAITI

Son Excellence
Secrétaire de'Etat des Affaires
étrangères et des cultes d'Haïti
Département d'Etat des Affaires
étrangères et des cultes d'Haïti
Port-au-Prince
Haïti

PANAMA

Le Directeur
Oficina de la Secretaria Nacional del
Medio Ambiente
Casa Matriz. Torre A
Piso 13
Presidencia de la Republica
Panamá 1
Panamá

PAYS-BAS

His Excellency
The Minister for Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Plein 23
The Hague
The Netherlands

SURINAME

Mr. S. Niekoop
c/o B.W.K.W.
Rode Kruislaan No. 15
Paramaribo
Suriname

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Excelentisimo Senor
Secretario Tecnico de la Presidencia
Secretariado Tecnico de la Presidencia
Ave. Mexico,
Esq. Leopoldo Navarro, Piso 14
Santo Domingo
Republica Dominicana

TRINITE-ET-TOBAGO

His Excellency
The Minister for External Affairs
Ministry of External Affairs
Port-of-Spain
Trinidad and Tobago

ROYAUME-UNI

The Director
Central Unit for Environmental
Pollution
Department of the Environment
2 Marsham Street
London S.W.1
United Kingdom

VENEZUELA

Director General
Oficina de Desarrollo Profesional y
Relaciones Internacionales (ODEPRI)
Apartado 6623
Caracas 1010
Venezuela

2. Organes nationaux de liaison du PNUE pour le Plan d'action pour le Pacifique de Sud-Est

CHILI

Excelentisimo Senor
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Palacio de la Moneda
Santiago
Chile

COLOMBIE

Excelentisimo Senor
Ministro de Relaciones Exteriores
Bogota
Colombia

EQUATEUR

Excelentisimo Senor
Ministro de Relaciones Exteriores
Quito
Ecuador

PANAMA

Excelentisimo Senor
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Panama

PEROU

Excelentisimo Senor
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Lima
Peru

3. Organes nationaux de liaison du PNUE pour le Plan d'action pour l'Atlantique du Sud-Ouest

ARGENTINE

Excelentisimo Senor
Ministro de Relaciones Exteriores
y Culto
Departamento de Organismos
Internacionales
Ministerio de Relaciones Exteriores
y Culto
Arenales 761
1061 Buenos Aires
Argentina

BRESIL

His Excellency
The Permanent Representative
Permanent Mission of Brazil to UNEP
P.O. Box 30754
Nairobi
Kenya

URUGUAY

Ing. Ana Cassadori
Instituto Nacional Preservacion del
Medio Ambiente
Ministerio de Educacion y Cultura
Montevideo
Uruguay

Annexe III

Etat des projets exécutés en 1984 dans le cadre du Plan d'action pour le programme de l'environnement des Caraïbes

1. Conformément aux décisions de la troisième Réunion du Comité de surveillance (UNEP/IG.46/6. Annexe III), le PNUE en sa qualité de secrétariat du Plan d'action s'est mis en rapport avec les gouvernements et les organisations responsables de l'exécution des projets approuvés par la Réunion et a mis au point avec eux les descriptifs de projets qui fournissent la base formelle d'exécution de ces projets. L'Etat des projets approuvés est le suivant :

1.1 Mise en oeuvre d'un plan d'intervention sous-régional pour les îles de la région des Caraïbes (APCEP 9/1/2).

Ce projet (CR/5102-84-03), mis en oeuvre par l'OMI, a été mené à bien lorsque les experts de 17 Etats et territoires insulaires de la région des Caraïbes ont adopté, au cours d'une réunion qui s'est tenue à Sainte-Lucie du 7 au 11 mai 1984, un plan d'intervention sous-régionale pour lutter contre les déversements d'hydrocarbures (IMO/OAS/UNEP 1984). Cette réunion s'est tenue sous les auspices de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation des Etats américains (OEA) et du PNUE. Le Protocole de la Convention de Carthagène, relatif aux déversements d'hydrocarbures constitue le cadre juridique du plan.

Les aspects techniques du plan concernent la politique et la responsabilité; les réactions à un incident, y compris les demandes d'aide, les opérations communes entreprises à la suite d'un incident et l'utilisation de dispersants; les comptes rendus et les communications; l'administration et la logistique. Comme c'est le cas pour le Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures, une annexe renferme des dispositions concernant l'application de certains aspects du plan à des incidents dus à d'autres substances dangereuses.

Le coût total du projet a été de 88 320 dollars des Etats-Unis (soit 53 320 dollars) provenant du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, 18.000 dollars de l'OMI et de l'Autorité suédoise pour le développement international (SIDA) et 17 000 dollars de l'OEA et de l'USAID).

1.2 Planification d'intervention sous-régionale en cas de déversements d'hydrocarbures dans la sous-région d'Amérique du Sud (APCEP 9/1/3).

La première phase de ce projet (CR/5102-83-03), mis en oeuvre par l'OMI, consistera en une mission consultative d'experts en Colombie, en Guyane française, en Guyane, aux Antilles néerlandaises, au Suriname, à la Trinité et Tobago et au Venezuela. Les consultants élaboreront les documents nécessaires à la préparation du plan sous-régional. La mission était prévue pour janvier/février 1985. La deuxième phase, si elle est approuvée par le Comité de surveillance, consistera éventuellement en une réunion d'experts chargée d'élaborer un plan, et si tout va bien, de l'adopter.

Le coût total de la phase actuelle du projet est de 50 000 dollars des Etats-Unis (soit 44 000 dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes et 6 000 dollars de l'OMI).

1.3 Protection du milieu marin et côtier des îles des Caraïbes (APCEP 35/1/2).

Ce projet (FP/CR/5102-80-07) est mis en oeuvre en coopération avec la CARICOM et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) de l'OMS par l'intermédiaire de l'Institut d'hygiène du milieu de la CARICOM à Sainte-Lucie.

Des rapports par pays sur la pollution de l'eau et de la terre d'origine tellurique ont été établis pour Antigua, les Bahamas, la Barbade, Belize, la Dominique, la Grenade, Montserrat, Saint-Christophe-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Trinité. Ces rapports ont été communiqués aux gouvernements individuels pour approbation avant leur publication. Un rapport d'ensemble a aussi été élaboré.

La surveillance de la pollution côtière autour de Sainte-Lucie s'est poursuivie pendant toute l'année 1984 et va être étendue à la Dominique et à Saint-Vincent. L'Institut est maintenant à même de fournir une formation à des techniciens d'autres états des Caraïbes pour leur permettre d'exploiter leurs propres capacités en matière de surveillance.

Le coût total de ce projet depuis 1981 s'élève à 745 745 dollars des Etats-Unis (soit 363 491 dollars provenant du Fonds pour l'environnement du PNUE, 159 413 dollars du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, 207 841 dollars de la CARICOM et 15 000 dollars de l'OPS).

1.4 Education et sensibilisation de la population en matière d'environnement dans la région des Caraïbes (APCEP 36/1 et 36/3).

Ce projet (FP/CR/5102-82-12) est mis en oeuvre par l'Association pour la conservation des Caraïbes (CCA). Les réalisations pour 1984 comprennent notamment la production de 12 programmes radiophoniques d'une demi-heure qui ont été diffusés par la plupart des chaînes des Caraïbes anglophones et le développement d'un réseau officieux de personnel des médias, à la suite d'un séminaire qui s'est tenu à la Barbade du 6 au 8 juin 1984. A la suite de ce projet, un répertoire de l'éducation environnementale - établissements, ressources et personnel (UNEP/CCA/FAO 1984) ainsi qu'un manuel scolaire sur les coraux et les récifs coralliens (CCA 1984), tous deux rédigés en 1983 par l'Association, ont été publiés.

Le coût total du projet depuis qu'il a débuté en novembre 1982 s'élève à 117 000 dollars des Etats-Unis (soit 50 000 dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, 38 000 dollars du Fonds pour l'environnement du PNUE et 29 000 dollars de la CCA).

1.5 Gestion de l'environnement et développement du tourisme dans la région des Caraïbes (APCEP 31, 32, 33).

Ce projet (CR/5102-84-05) est mis en oeuvre par la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Il porte sur l'élaboration de trois monographies, la formulation de directives pour un développement touristique équilibré du point de vue de l'environnement et une réunion ou un atelier d'experts gouvernementaux prévu pour le début de 1985.

Le coût de ce projet s'élève à 72 800 dollars des Etats-Unis (soit 48 000 dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes et 24 800 dollars de la CEPALC).

1.6 Projet de formation en matière d'environnement pour la région des Caraïbes (APCEP 36/2).

Ce projet (CR/5102-84-07) est mis en oeuvre par le Groupe de coordination pour le réseau de formation à l'environnement du PNUE (UCORED) qui fonctionne depuis le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Mexico.

On s'est assuré les services de deux consultants pour effectuer une étude approfondie des institutions, des ressources, des moyens de formation et des besoins en formation existants dans la région des Caraïbes en matière de pollution des mers et d'hygiène du milieu. Ces experts établiront des projets de plans d'action en vue de l'établissement de modules de formation dans les deux domaines précités. Les projets de plans seront examinés au cours de deux réunions d'experts régionaux qui doivent se tenir en mai 1985 et au cours desquelles les plans recevront une forme définitive.

Le coût du projet est de 51 000 dollars des Etats-Unis provenant du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes.

1.7 Programme régionale du CARIPOL pour la recherche et la surveillance de la pollution du milieu marin par les hydrocarbures (APCEP 13).

Ce projet (CR/5102-84-08) est mis en oeuvre par la COI de l'UNESCO. Les premières activités entreprises dans le cadre du projet ont été des activités de formation qui se sont tenues aux Bermudes en décembre 1984 à l'intention de 10 personnes originaires de la région et qui ont porté sur l'intercalibrage de techniques d'analyse d'hydrocarbures dissous ou dispersés.

Toujours dans le cadre de ce projet, 20 participants originaires d'état de la région des Caraïbes seront invités à un colloque sur la pollution par les hydrocarbures qui se tiendra au mois de mai 1985; 12 stagiaires bénéficieront d'une formation spécialisée individuelle dans des établissements de la région.

Le coût total du projet s'élève à 127 500 dollars des Etats-Unis (soit 53 000 dollars provenant du fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, 57 500 dollars de la COI de l'UNESCO, 12 000 dollars de la station biologique des Bermudes et 5 000 dollars de l'Université de Porto Rico).

1.8 Projet pilote de recherche et de contrôle de la pollution marine dans de la Havane (APCEP 35).

Le projet en cours PNUD/PNUE/UNESCO/Gouvernement cubain dans la baie de La Havane (FP/CR/0302-79-01, qui a débuté en 1978, a bénéficié en 1984 d'un appui du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes au titre des activités régionales.

Le principal conseiller technique du projet a continué à fournir ses services pendant cinq mois de travail. Quatre spécialistes de la région des Caraïbes s'occupent de questions analogues à celles dont traite le projet cubain ont été invités à Cuba en septembre 1984, grâce à des fonds du projet, pour suivre une formation technique sur la recherche et la lutte contre la pollution des mers.

En décembre 1984, le deuxième atelier sur la gestion de l'environnement des écosystèmes des baies dans les Caraïbes a eu lieu à La Havane. Le projet a permis de financer les frais de voyage de huit participants de la

Les activités précitées ont été évaluées à 89 300 dollars des Etats-Unis (soit 62 320 dollars provenant du Fonds d'affactation spéciale des Caraïbes et 27 000 dollars du Fonds pour l'environnement du PNUE).

1.9 Mise au point de méthodes spécifiques pour l'élaboration d'études d'impact sur l'environnement (APCEP 2).

Ce projet (CR/5102-85-0x) est mis en oeuvre par le Secretaria de Desarrollo Urbano y Ecologica (SEDUE) du Gouvernement mexicain.

Dans le cadre de ce projet, deux fonctionnaires de La Barbade et deux fonctionnaires de Cuba recevront au Mexique une formation pour l'utilisation d'une méthodologie d'évaluation d'impact sur l'environnement mise au point et essayée au Mexique. Les fonctionnaires ainsi formés, avec l'aide d'experts mexicains, appliqueront ces méthodologies dans leurs pays (La Barbade et Cuba). L'expérience acquise grâce à l'application de la méthodologie dans ces trois pays différents constituera la base de directives et d'un manuel qui fera l'objet d'une analyse critique par un atelier qui se tiendra au Mexique et auquel tous les états de la région des Caraïbes seront invités à envoyer un expert dont les frais de voyage seront financés par le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes .

Le coût total du projet s'élève à 151 611 dollars des Etats-Unis (soit 88 000 dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes et 63 611 dollars du Gouvernement mexicain).

REFERENCES

(1) Nations Unies : Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement (Stockholm, Juin 1982). A/CONF.48/14/Rev.1. Nations Unies, 1972.

(2) PNUE : Réalisations et projets d'extension du programme du PNUE pour les mers régionales et des programmes comparables relevant d'autres organismes. PNUE : Rapports et études des mers régionales No 1. PNUE, 1982.

(3) UNEP : Regional Seas Programme: Workplan. UNEP Regional Seas Reports and Studies No. 18. UNEP, 1982. (anglais seulement)

(4) PNUE : Evaluation de l'environnement dans le cadre du Plan Vigie. UNEP/WG.30/3 PNUE, 1979.

(5) PNUE : Rapport du Conseil d'Administration du PNUE. UNEP/GC.6/19. Decision 6/2. PNUE, 1978 (voir aussi UNEP/GC.6/7, paragraphes 396 et 397).

(6) UNEP : Guidelines and principles for the preparation and implementation of comprehensive action plans for the protection and development of marine and coastal areas of regional seas. UNEP Regional Seas Reports and Studies No. 15. UNEP, 1982. (anglais seulement)

(7) UNEP : Regional Seas Programme: Compendium of projects. UNEP Regional Seas Reports and Studies No. 19. UNEP, 1982. (anglais seulement)

(8) IOC/FAO/UNEP : Report of the IOC/FAO/UNEP workshop on marine pollution in the Caribbean and adjacent waters (Port of Spain, Trinidad, December 1976). IOC Workshop Report No. 11. UNESCO, 1977. (anglais et espagnol seulement)

(9) IOC/FAO/UNEP : Collected contributions of the IOC/FAO/UNEP workshop on marine pollution in the Caribbean and adjacent waters (Port of Spain, Trinidad, December 1976). UNESCO, 1977. (anglais et espagnol seulement)

(10) IOC/PNUE : Répertoire des Centres Caraïbes de Recherche Marine. PNUE, 1979.

(11) PNUE : L'état de la pollution marine dans la région des Caraïbes : une synthèse. UNEP/CEPAL/WG.48/INF.5. PNUE, 1979.

(12) IMCO : The status of oil pollution and oil pollution control in the Wider Caribbean region. UNEP/CEPAL/WG.48/INF.6. UNEP, 1979. (anglais seulement)

(13) UNIDO : Overview on energy and environment in the Caribbean area. UNEP/CEPAL/WG.48/INF.10. UNEP, 1979. (anglais et espagnol seulement)

(14) FAO : Overview on natural resources for food and agriculture in the Wider Caribbean region. UNEP/CEPAL/WG.48/INF.11. UNEP, 1979. (anglais et espagnol seulement)

(15) PAHO/WHO : Overview on environmental health in the Wider Caribbean region. UNEP/CEPAL/WG.48/INF.12. UNEP, 1979. (anglais et espagnol seulement)

(16) UNEP/ECLA : Natural disasters in the Wider Caribbean area: An overview. UNEP/CEPAL/WG.48/INF.13. UNEP, 1979. (anglais et espagnol seulement)

(17) UN/DIESA : Marine and coastal area development in the Wider Caribbean area: Overview study. UNEP/CEPAL/WG.48/INF.14. UNEP, 1979. (anglais et espagnol seulement)

(18) UNEP/ECLA : Human settlements in the Wider Caribbean area: An overview. UNEP/CEPAL/WG.48/INF.15. UNEP, 1979. (anglais et espagnol seulement)

(19) UNEP : Review of international conventions relevant to the environmental protection of the Wider Caribbean area. UNEP/CEPAL/WG.48/INF.16. UNEP, 1979. (anglais et espagnol seulement)

(20) IUCN : A strategy for the conservation of living marine resources and processes in the Caribbean region. UNEP/CEPAL/WG.48/INF.17. UNEP, 1979. (anglais et espagnol seulement)

(21) IUCN : Resource data maps for the small Caribbean islands. IUCN, 1980.

(22) UNEP/CEPAL : Development and environment in the Wider Caribbean region: A synthesis. UNEP Regional Seas Reports and Studies No. 14. UNEP, 1982. (anglais seulement)

(23) CEPAL/PNUE : Rapport de la réunion d'experts désignés par les gouvernements pour examiner le projet de plan d'action pour la région des Caraïbes (Caracas, Venezuela, janvier/février 1980). E/CEPAL/PROY.3/L.6. CEPAL, 1980.

(24) PNUE/CEPAL : Rapport de la deuxieme réunion d'experts désignés par les gouvernements pour examiner le projet de plan d'action pour la région des Caraïbes (Managua, Nicaragua, février 1981). UNEP/CEPAL/WG.48/7. PNUE, 1981.

(25) PNUE/CEPAL : Rapport de la réunion intergouvernementale sur le plan d'action pour le Programme de l'Environnement des Caraïbes (Montego Bay, Jamaique, avril 1981). UNEP/CEPAL/IG.27/3. PNUE, 1981.

(26) PNUE : Rapport de la réunion d'experts juridiques chargés d'élaborer des projets d'accords régionaux pour la région des Caraïbes (New York, décembre 1981). UNEP/WG.64/5. PNUE, 1981.

(27) PNUE : Rapport de la deuxième réunion d'experts chargés d'élaborer des projets d'accords régionaux pour la région des Caraïbes (New York, juillet 1982). UNEP/WG.74/3. PNUE, 1982.

(28) PNUE : Projets coopératifs proposés au titre du programme pour l'environnement des Caraïbes. UNEP/CEPAL/WG.48/4 et UNEP/CEPAL/WG.48/4. Add. 1. PNUE, 1980.

(29) PNUE : Rapport de la première réunion du Comité de surveillance du Plan d'action pour le programme de l'environnement des Caraïbes (New York, décembre 1981). UNEP/IG.30/6. PNUE, 1982.

(30) CPPS/FAO/IOC/UNEP : Report of the CPPS/FAO/IOC/UNEP international workshop on marine pollution in the South-East Pacific (Santiago de Chile, November 1978). IOC Workshop Report No. 15. UNESCO, 1979. (anglais seulement)

(31) CPPS/PNUMA : Fuentes, niveles y efectos de la contaminacion marina en el Pacifico Sudeste. Informes y Estudios de los Mares Regionales No. 21. PNUMA, 1982. (espagnol seulement)

(32) IMO : Diagnosis of marine pollution by oil in the South-East Pacific. (Santiago, Chile, December 1981). UNEP CPPS/WG.57/5. IMO, 1981.

(33) CPPS/PNUMA : Informe del curso sobre control de derrames de petroleo. CPPS/PNUMA/OMI/Gobierno de Chile. (Vina del Mar, abril, 1981). PNUMA-CPPS/WG.57/Inf.6. CPPS/PNUMA, 1981. (espagnol seulement)

(34) CPPS/PNUMA : La practica legal para la proteccion del medio marino contra la contaminacion. (Bogota, Colombia, Mayo, 1981). CPPS/PNUMA,1981. (espagnol seulement)

(35) CPPS/PNUMA : Informe de la reunion de expertos para revisar el borrador del plan de accion para la proteccion y desarrollo del medio marino y areas costeras del Pacifico Sudeste. (Lima, Peru, septiembre, 1981). PNUMA-CPPS/WG.57/4. CPPS/PNUMA, 1981. (espagnol seulement)

(36) UNEP/CPPS : Final act of the conference of plenipotentiaries on the action plan for the protection of the marine environment and coastal areas of the South-East Pacific (Lima, Peru, November 1981). UNEP-CPPS/IG.32/4. CPPS/UNEP, 1981. (anglais et espagnol seulement)

(37) CPPS/PNUMA : Informe del seminario taller sobre la "Legislacion referente a la proteccion y preservacion del Pacifico Sudeste contra la contaminacion proveniente de fuentes terrestres". (Quito, Ecuador, septiembre 1982). Documento SL/13. CPPS/PNUMA, 1982. (espagnol seulement)

(38) UNEP : Report of the Eighth Session of the Governing Council of the United Nations Environment Programme (UNEP, 1980). UNEP/GC.8/10, decision 8/13 C.

(39) IOC : International workshop on marine pollution in the South-West Atlantic (Montevideo, November 1980). IOC Workshop Report No. 30. UNESCO, 1981.

(40) UNEP : Report of the third interagency meeting on regional seas. (Geneva, September 1981). UNEP/IAMRS.3/4. UNEP, 1981. (anglais seulement)

(41) PNUE : Rapport de la réunion d'experts gouvernementaux sur les programmes pour les mers régionales (Nairobi, janvier, 1982). UNEP/WG.63/4. PNUE, 1982.

(42) WHO/UNEP : Report on the consultation meeting on methods for monitoring selected pollutants in sewage effluents and coastal recreational waters (Rome, November 1982). ICP/RCE 211(2). WHO, 1982. (anglais seulement)

PUBLICATIONS DE LA SERIE DES RAPPORTS ET ETUDES DU PNUE
SUR LES MERS REGIONALES

No. 1 PNUE: Réalisations et projets d'extension du programme du PNUE pour les mers régionales et des programmes comparables relevant d'autres organismes. (1982)

No. 2 ONUDI/PNUE: Etudes de polluants marins provenant de sources industrielles dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. (1982)

No. 3 UNESCO/PNUE: Les apports de polluants par les fleuves dans les eaux côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. (1982)

No. 4 OMCI/PNUE: La pollution par les hydrocarbures dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre : état actuel et mesures à prendre. (1982)

No. 5 IAEA/UNEP: Survey of tar, oil, chlorinated hydrocarbons and trace metal pollution in coastal waters of the Sultanate of Oman. (1982) (anglais seulement)

No. 6 ONU/UNESCO/PNUE: Mise en valeur du milieu marin et des zones côtières dans la région de l'Afrique de l'Est. (1982)

No. 7 ONUDI/PNUE: Sources industrielles de pollution des mers et des côtes dans la région de l'Afrique de l'Est. (1982)

No. 8 FAO/PNUE: La pollution des mers dans la région de l'Afrique de l'Est. (1982)

No. 9 OMS/PNUE: Problèmes de santé publique dans la zone côtière de la région de l'Afrique de l'Est. (1982)

No. 10 OMI/PNUE: Lutte contre la pollution par les hydrocarbures dans la région de l'Afrique de l'Est. (1982)

No. 11 UICN/PNUE: Conservation des écosystèmes et des ressources biologiques des mers et des côtes dans la région de l'Afrique de l'Est. (1982)

No. 12 PNUE: Problèmes de l'environnement qui se posent dans la région de l'Afrique de l'Est. (1982)

No. 13 UNEP: Pollution and the marine environment in the Indian Ocean. (1982) (anglais seulement)

No. 14 PNUE/CEPAL: Développement et environnement dans la région des Caraïbes: une synthèse. (1982)

No. 15 UNEP: Guidelines and principles for the preparation and implementation of comprehensive action plans for the protection and development of marine and coastal areas of regional seas. (1982) (anglais seulement)

No. 16 GESAMP: The health of the oceans. (1982) (anglais seulement)

No. 17 UNEP: Regional Seas Programme: Legislative authority. (en préparation; anglais seulement)

No. 18 UNEP: Regional Seas Programme: Workplan. (1982) (anglais seulement)

No. 19 Rev. 1. UNEP: Regional Seas Programme: Compendium of projects. (1984) (anglais seulement)

No. 20 CPPS/UNEP: Action Plan for the protection of the marine environment and coastal areas of the South-East Pacific. (1982) (anglais et espagnol seulement)

No. 21 CPPS/PNUMA: Fuentes, niveles y efectos de la contaminacion marina en el Pacifico Sudeste. (1982) (espagnol seulement)

No. 22 Rev. 2. UNEP: Regional Seas Programme in Latin America and Wider Caribbean. (1985)

No. 23 FAO/UNESCO/IOC/WHO/WMO/IAEA/UNEP: Co-ordinated Mediterranean Pollution Monitoring and Research Programme (MED POL) - Phase I: Programme Description. (1983) (anglais seulement)

No. 24 UNEP: Action Plan for the protection and development of the marine and coastal areas of the East Asian Region. (1983) (anglais seulement)

No. 25 PNUE: Pollution marine. (1984)

No. 26 PNUE: Plan d'action pour le programme d'environnement des Caraïbes. (1983)

No. 27 PNUE: Plan d'action pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. (1983)

No. 28 PNUE: Programme à long terme de surveillance continue et de recherche relatif au Plan d'action pour la Méditerranée (MED POL - Phase II). (1983)

No. 29 CPS/SPEC/CESAP/PNUE: Plan d'action pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement du Pacifique Sud. (1983)

No. 30 ONU-DAESI/PNUE: Potentiel énergétique de l'océan dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. (1983)

No. 31 A. L. Dahl et I. L. Baumgart: L'état de l'environnement dans le Pacifique Sud. (1983)

No. 32 PNUE/CEE/ONUDI/FAO/UNESCO/OMS/AIEA: Les polluants d'origine tellurique en Mediterranée. (1984)

No. 33 ONU-DAESI/PNUE: L'impact côtier des opérations d'exploitation du pétrole et du gaz en mer dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. (1984)

No. 34 PNUE: Plan d'action pour la protection et le développement de la région Méditerranéenne. (1984)

No. 35 UNEP: Action Plan for the protection of the marine environment and the coastal areas of Bahrain, Iran, Iraq, Kuwait, Oman, Qatar, Saudi Arabia and the United Arab Emirates. (1983) (anglais seulement)

No. 36 PNUE/CEPAL: L'état de la pollution marine dans la région des Caraïbes. (1984)

No. 37 ONU-DAESI/PNUE: Problèmes de gestion de l'environnement liés à l'utilisation des ressources et inventaire des ressources de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. (1984)

No. 38 FAO/PNUE: Aspects juridiques de la protection et de la gestion du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est. (1983)

No. 39 PNUE: Conservation marine et côtière dans la région de l'Afrique de l'Est. (1984)

No. 40 CPS/SPEC/CESAP/PNUE: Radioactivité dans le Pacifique du Sud. (1984)

No. 41 PNUE: L'impact potentiel des activités socio-économiques sur l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est. (1984)

No. 42 GESAMP: Principles for developing coastal water quality criteria. (1984) (anglais seulement)

No. 43 CPPS/UNEP: Contingency plan to combat oil pollution in the South-East Pacific in cases of emergency. (1984) (anglais et espagnol seulement)

No. 44 IMO/ROPME/UNEP: Combating oil pollution in the Kuwait Action Plan region. (1984) (anglais seulement)

No. 45 GESAMP: Thermal discharges in the marine environment. (1984) (anglais seulement)

No. 46 UNEP: The marine and coastal environment of the West and Central African region and its state of pollution. (1984) (anglais seulement)

No. 47 UNEP: Prospects for global ocean pollution monitoring. (1984) (anglais seulement)

No. 48 CPS/SPEC/CESAP/PNUE: Le stockage et l'elimination des dechets dangereux dans le Pacifique Sud. (1984)

No. 48/Appendices SPC/SPEC/ESCAP/UNEP: Hazardous waste storage and disposal in the South Pacific. (1984) (anglais seulement)

No. 49 FAO/PNUE: Aspects juridiques de la protection et de la gestion du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est : Rapports nationaux. (1984) (en langues originales, anglais et français)

No. 50 UICN/PNUE: Conservation marine et côtière dans la région de l'Afrique de l'Est : Rapports nationaux. (1984) (en langues originales, anglais et (français)

No. 51 PNUE: L'impact potentiel des activités socio-économiques sur l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est : Rapports nationaux. (1984) (en langues originales, anglais et français)

No. 52 UNEP: Arab co-operation for the protection and development of the marine environment and coastal areas resources of the Mediterranean. (1984) (anglais seulement)

No. 53 PNUE: Programme pour les mers régionales du PNUE : le cas de l'Afrique Orientale. (1984)

No. 54 PNUE: Plan d'intervention en cas d'accidents industriels dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. (1985)

No. 55 FAO/PNUE: Mammifères marins: plan d'action mondial. (1985)

No. 55/Annex FAO/IUCN/IWC/UNEP: Marine mammals: global plan of action. (1985) (anglais seulement)